Image not found or type unknown

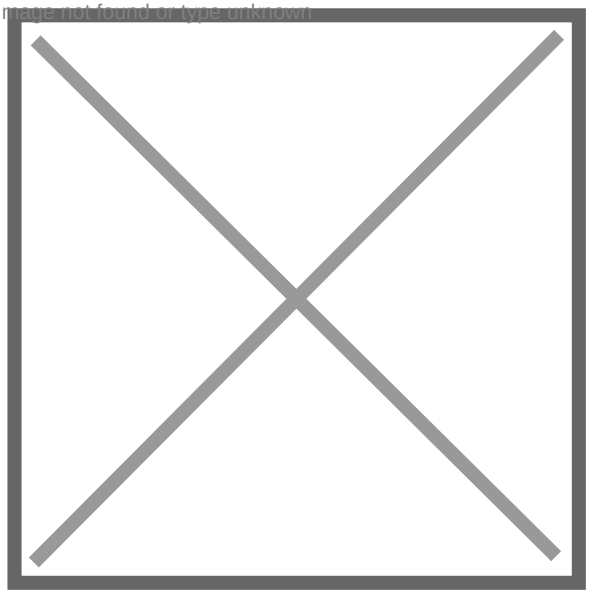

CAP Apprentissage Esthétique

Par **cindy1999**, le **18/09/2014** à **10:26**

Bonjour,

Ma fille a commencé chez un employeur depuis le 7 juillet pour son CAP en apprentissage Esthétique et son employeur lui a dit qu'elle ne fera aucune pratique en entreprise en cabine. Cela va être très handicapant pour elle, car elle a peur de ne pas avoir son CAP à cause de cela. Normalement les entreprises qui signent un contrat d'apprentissage, doit former en pratique le salarié, là apparemment ce n'est pas le cas.
Elle fait de la vente, la caisse et le ménage.
Que devons-nous faire ?
Merci pour votre aide
Cdt
ANA

Par **moisse**, le **18/09/2014** à **19:16**

Bonsoir,
C'est un problème à régler avec l'aide du centre de formation.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés